

**COMPTE-RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----

Convocation du conseil municipal adressée le 18 janvier 2013 et affichée le même jour.  
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

<b>Vendredi 25 janvier 2013</b>
---------------------------------

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - **CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 21 DECEMBRE 2012**
- 2 - **SIVOM DE L'AGGLOMERATION / TRANSFORMATION ET STATUTS**
- 3 - **ZONE D'ACTIVITES QUATRE BUISSONS EST / ACQUISITION D'UN TERRAIN**
- 4 - **CREATION D'UNE P.V.R. / ZONE D'ACTIVITES QUATRE BUISSONS EST ET NORD**
- 5 - **ZONE D'ACTIVITES QUATRE BUISSONS EST / PROCEDURE DE D.U.P.**
- 6 - **FINANCES / DECISION MODIFICATIVE N° 4 / BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**
- 7 - **COMMISSIONS ET SYNDICATS**
- 8 - **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

-----

L'an deux mille treize, le vendredi 25 janvier, le conseil municipal de Tignieu-Jamezieu, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

**PRESENTS** : M. PAVIET-SALOMON, MME ROUX, M. SBAFFE, MME FERNANDEZ, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, M. POMMET, MME BRENIER (à partir de 19h05), M. CAZALY, MME MARCHAND, MM. BELMELIANI (à partir de 20h), MICHALLET, MMES BRISSAUD, BAZ, PEYSSON, GAROFALO, MM. DURAND, DHONT, MLE GUIMARAES (jusqu'à 20h20), MM. LARCHER, BARAT, ALLAMANICHE, DANDIS, MME PARDAL.

<b><u>POUVOIRS</u></b> :	M. REYNAUD	A	M. PAVIET SALOMON
	M. CHEDIN	A	MME ROUX
	MME ROSTAING	A	M. POMMET
	M. BELMELIANI	A	M. SBAFFE (jusqu.20h)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MME MARCHAND

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose au Conseil de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

☞ Urbanisme / Autorisation du Conseil pour dépôt d'un dossier en CDAC.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, ce point est rajouté à l'unanimité et inscrit en n° 7 de l'ordre du jour.

Le Conseil passe ensuite à l'approbation du compte rendu de la séance du 21 décembre 2012.

Monsieur LARCHER demande si le compte rendu est bien celui de la réunion du 21 décembre 2012, car ce document ne correspond pas à certaines déclarations qu'il a enregistrées lors de la cérémonie des Vœux du Maire à la population. Lors de cette cérémonie, Monsieur le Maire aurait ainsi déclaré que le Conseil municipal a approuvé lors de sa séance du 21 décembre 2012 :

- ☞ Les nouveaux statuts du SIVOM.
- ☞ L'accord pour réalisation d'une déviation Sud de l'agglomération.
- ☞ L'installation d'une déchetterie sur Tignieu Jameyzieu.

Monsieur le Maire réfute ces déclarations et lui précise :

☞ Que les statuts du SIVOM seront soumis au vote du Conseil ce soir, car la commune restait dans l'attente de la réponse du Sous-préfet sur les interrogations posées par Tignieu Jameyzieu sur le projet présenté.

☞ Qu'aucun accord n'est intervenu pour la déviation Sud de l'agglomération. La délibération évoquée par Monsieur LARCHER donnait un accord de principe sur ce projet.

☞ Que la déchetterie n'est pas faite, mais que le Président du SIVOM a annoncé officiellement cette semaine lors des Vœux du Syndicat, que cet équipement serait réalisé sur la commune de Tignieu Jameyzieu.

En ce qui concerne le projet de statuts du SIVOM, Monsieur ALLAMANCHE rappelle que le Conseil en avait été informé lors de la séance du 23 novembre 2012.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil approuve le compte rendu de la séance du 21 décembre 2012 comme suit :

Votants : 27      Pour : 24      Contre : 03 (Mrs Larcher, Allamanche, Mme Pardal)

## - **2 – SIVOM DE L'AGGLOMERATION / TRANSFORMATION ET STATUTS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Comité Syndical du SIVOM de l'agglomération avait décidé par délibération du 22 mai 2012, de lancer une procédure de transformation du SIVOM en syndicat « à la carte ». Ce projet a ensuite été adopté à l'unanimité par le Comité Syndical en date du 6 novembre 2012.

Après avoir également rappelé au Conseil sa délibération du 23 novembre 2012 mettant en avant plusieurs interrogations sur la légalité de certains points de cette transformation, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réponse apportée par le Sous-préfet de Vienne sur celles-ci.

Ce dernier, par courrier du 20 décembre 2012 confirme la légalité des différents points juridiques abordés et « rappelle que la transformation en syndicat à la carte du SIVOM mettra en adéquation la pratique actuelle et la situation juridique ».

Compte tenu de cette réponse, Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter les statuts du SIVOM à la carte tels que présentés, d'approuver la transformation du SIVOM en syndicat à la carte et de préciser la ou les compétences à la carte pour laquelle ou lesquelles, la commune de Tignieu Jameyzieu adhèrera, à savoir :

### Compétence obligatoire :

- ☞ Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Compétences optionnelles :

- ☞ Production d'eau potable en gros.
- ☞ Assainissement pour la gestion du réseau syndical et de la station d'épuration.
- ☞ Maison des Jeunes et de la Culture.

Monsieur POMMET souhaite savoir si d'autres compétences existent, ce à quoi Monsieur le Maire lui répond par la négative.

Madame MARCHAND s'interroge sur les conséquences de ces nouveaux statuts pour la commune de Tignieu Jamezieu.

Monsieur le Maire lui précise que rien ne changera fondamentalement par rapport au fonctionnement actuel.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27      Pour : 27

- **3 – ZONE D'ACTIVITES QUATRE BUISSONS EST / ACQUISITION D'UN TERRAIN**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée AB n° 108 appartenant aux Consorts GINDRE et située dans la zone d'activités des Quatre Buissons Est.

D'une superficie totale de 19.296 m<sup>2</sup>, la parcelle AB n° 108 ne serait concernée que par une emprise à acquérir de 1.575 m<sup>2</sup> correspondant à la voirie actuellement en cours de réalisation, à savoir le prolongement du boulevard Ampère et l'élargissement du chemin de Pan Perdu.

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré l'avocate des Consorts GINDRE, ainsi que leur conseiller immobilier et un accord a été trouvé sur la base de 17 € le m<sup>2</sup>, après estimation de cette parcelle par le service des Domaines.

Monsieur LARCHER s'interroge sur la longueur de cette procédure d'acquisition.

Monsieur le Maire lui répond que le dossier a « pris du temps » notamment en raison de la mise sous tutelle de certains propriétaires de ce terrain. Par ailleurs, ces derniers avaient souhaité faire appel aux services d'un cabinet d'avocat et d'un gestionnaire de biens pour gérer au mieux leurs affaires immobilières.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27      Pour : 27

- **4 – CREATION D'UNE P.V.R. / ZONE D'ACTIVITES QUATRE BUISSONS EST ET NORD**

Madame ROUX, Adjointe en charge de l'Urbanisme informe le Conseil des projets d'aménagement futurs de la zone d'activités des Quatre Buissons Est et Nord, situés sur les terrains bordant le chemin de Pan Perdu ainsi qu'une partie du boulevard Ampère.

Elle rappelle également au Conseil sa délibération du 25 septembre 2009 instituant une participation pour voiries et réseaux (PVR) sur les terrains contigus à la 1<sup>ère</sup> tranche du boulevard Ampère, alors en cours de réalisation.

Cette voirie sera poursuivie par une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux réalisés sur le chemin de Pan Perdu et sur une partie du boulevard Ampère, avec création des différents réseaux (AEP, EU, gaz, électricité, téléphone).

Madame ROUX propose au Conseil de fixer à 17 € par m<sup>2</sup> constructible, la participation pour voiries et réseaux, sur tous les terrains concernés par cette 2<sup>ème</sup> tranche de travaux.

Cette PVR s'appliquera sur une emprise de 100 ml, de part et d'autre des voiries concernées.

Monsieur le Maire tient à préciser que la commune vend les terrains lui appartenant au prix fixé par les Domaines. Cependant, la commune préfère augmenter légèrement le montant de la PVR, afin d'éviter une possible surenchère du prix de vente des terrains par les propriétaires privés.

Avec cette démarche, le prix de vente des terrains restent en général conforme à celui du marché immobilier.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27      Pour : 24      Contre : 03 (Mrs Larcher, Allamanche, Mme Pardal)

- **5 – ZONE D'ACTIVITES QUATRE BUISSONS EST / PROCEDURE DE D.U.P.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune aménage depuis plusieurs années la zone d'activités des Quatre Buissons Est, dont l'extension avait été prévue au Plan Local d'Urbanisme.

A ce jour, ce développement économique est stoppé sur une partie de cette zone, en raison d'un contentieux avec les Consorts ROUBICHOU / VEYRET / MONAVON, quant à la propriété de la parcelle de terrain cadastrée AB n° 107.

Ce terrain, d'une superficie de 20.850 m<sup>2</sup> est actuellement classé en zone 1AU<sub>i</sub> du Plan Local d'Urbanisme. Les Consorts ROUBICHOU / VEYRET / MONAVON revendiquent la propriété de cette parcelle, alors même qu'elle est inscrite depuis plusieurs décennies au compte foncier de la commune.

Monsieur le Maire précise que ce dossier fait suite à une indivision remontant à 1872 et concernant les Consorts ROUBICHOU / VEYRET / MONAVON.

Afin d'apporter un règlement amiable à cet imbroglio juridique, la commune a décidé de faire fi de sa qualité d'ayant droit, en proposant un prix d'achat pour ce terrain basé sur une estimation du service des Domaines, mais également en déduisant les impôts fonciers réglés par la commune depuis ces décennies.

Deux autres parcelles situées à proximité (classées en zone de carrière) ayant été vendues à tort sous forme de forage à la commune par un notaire (!), alors même qu'elles appartenaient aux Consorts ROUBICHOU / VEYRET / MONAVON, la commune a décidé de rajouter au prix de vente proposé, le coût de ce forage, pour rembourser une recette apparemment indue.

Monsieur le Maire a ainsi fait une proposition financière sur l'ensemble des terrains censés appartenir aux Consorts ROUBICHOU / VEYRET / MONAVON.

Malgré ces propositions, aucun accord n'a pu être trouvé.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil de lancer une procédure d'acquisition de la parcelle AB n° 107 par voie d'expropriation suite à déclaration d'utilité publique. Il précise que cette acquisition ne concernera que l'emprise de l'emplacement réservé n° 3 du PLU (création d'une voirie).

En effet, cette acquisition permettra à la fois la poursuite de **l'activité économique** sur la zone des Quatre Buissons Est, mais également la réalisation d'une voirie qui assurera aux utilisateurs de cette zone la possibilité de rejoindre la RD517 **en toute sécurité**, par une voie de dégagement qui viendra se greffer sur le futur carrefour giratoire des RD517 et 65b actuellement en cours d'étude.

Monsieur DANDIS intervient en rappelant qu'il demande régulièrement des informations sur l'avancement de ce dossier ; démarche qu'il effectue « dans l'intérêt de la commune ». Il précise qu'après avoir étudié le dossier, son Groupe s'abstiendra car « il reste des zones d'ombres dans celui-ci ». Monsieur le Maire avait cependant accordé un entretien à Monsieur DANDIS pour lui donner tous les éléments en sa possession à ce jour.

Après avoir donné les coordonnées de l'avocat des Consorts ROUBICHOU / VEYRET / MONAVON à Monsieur le Maire (qui n'en disposait pas jusqu'à lors), il précise que la commune pourra ainsi le contacter pour trouver une solution.

Monsieur le Maire l'en remercie et précise à nouveau que la procédure de DUP ne concernera que l'emprise de la future voirie située sur la parcelle AB n° 107. Si un accord n'était pas trouvé rapidement, cette procédure ira à son terme.

Monsieur LARCHER fait remarquer que le Conseil municipal avait déjà délibéré sur une procédure identique en 2009. Monsieur le Maire rappelle alors que cette délibération concernait l'ensemble de la parcelle AB n° 107 et non pas uniquement l'emprise de la future voie.

Devant l'urgence de l'action économique et des problèmes de sécurité, une DUP plus restreinte paraît s'imposer.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27

Pour : 22

Abstentions : 05 (Mrs Larcher, Allamanche, Barat, Dandis, Mme Pardal)

- **6 – FINANCES / DECISION MODIFICATIVE N° 4 / BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances propose au Conseil la décision modificative n° 4 du budget principal de la commune, dont les écritures seront les suivantes :

Section de fonctionnement.

Chapitre 014 / Dépenses	Compte 739118	+ 31.076
	Compte 73923	+ 601.391
	Compte 73925	+ 27.657
	<b>Total</b>	<b>+ 660.124</b>
Chapitre 73 / Recettes	Compte 73111	+ 9.737
	Compte 73112	+ 195.424
	Compte 73113	+ 408.853
	Compte 73114	+ 46.110
	<b>Total</b>	<b>+ 660.124</b>

Section d'investissement.

Chapitre 16 / Dépenses	Compte 1641	+ 16.500
Chapitre 21 / Dépenses	Opération 108 / Compte 2151	- 16.500

Monsieur SBAFFE précise que ces écritures concernent l'encaissement en section de fonctionnement des recettes provenant de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM pour 408.853 €), de la taxe sur les valeurs ajoutées des entreprises (CVAE pour 195.424 €) et de l'imposition sur les entreprises de réseaux (IFER pour 46.110 €).

La contrepartie en dépenses concerne le reversement de la commune au FNGIR (Fonds National de Garantie des Ressources) pour les collectivités non bénéficiaires de la réforme sur la Taxe Professionnelle.

Les écritures en section d'investissement concernent le paiement d'une dernière échéance de prêt fin 2012.

Madame BRENIER trouve pour le moins regrettable qu'une commune ayant réalisé un espace commercial d'une telle ampleur se trouve taxée, alors qu'elle a du investir pour arriver à ce résultat.

Monsieur le Maire rappelle que Tignieu Jameyzieu est désormais considérée comme « une commune riche », par rapport à l'époque de la Taxe Professionnelle dont le montant pour notre commune était le plus faible de l'agglomération.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27

Pour : 22

Abstentions : 05 (Mrs Larcher, Allamanche, Barat, Dandis, Mme Pardal)

- **7 – URBANISME / AUTORISATION DU CONSEIL POUR DEPOT D'UN DOSSIER EN CDAC**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande formulée par la société ARCADES, sollicitant son avis pour le dépôt d'un dossier en Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

Ce dossier sera déposé au bénéfice de la Société Immobilière Européenne des Mousquetaires, dont le siège social est à MIRIBEL (01700), 836 route de Tramoyes et concernera la création d'un commerce sur les parcelles AB n° 393 et AB n° 413p2, situées dans la zone d'activités des Quatre Buissons Est.

Monsieur LARCHER s'interroge sur la nécessité de donner un avis sur un dossier de ce type et en demande le motif.

Monsieur le Maire lui répond que cette demande lui a été faite par le propriétaire des terrains sur lesquels est projetée la réalisation d'un commerce. Il précise que rien n'implique que ce dossier soit accepté par la CDAC, même si l'avis du Conseil est favorable.

Une information plus complète sera donnée à l'assemblée communale lors d'un prochain Conseil municipal.

Monsieur ALLAMANCHE, « au nom des habitants du quartier de La Plaine » se dit opposé à un tel projet qui viendra « désavantager » encore plus celui-ci. En l'absence de plan de circulation, il est très difficile pour les riverains de la zone d'activités de se déplacer. Il votera donc contre toute nouvelle implantation, tant qu'un tel plan ne sera pas mis en place.

Monsieur le Maire en prend acte et comprend tout à fait cette intervention.

Néanmoins, il constate que Monsieur ALLAMANCHE « a quand même pris conscience du plan de circulation déjà évoqué en Conseil pour ce secteur », mais que celle-ci est en totale contradiction avec son abstention pour lancer une DUP en vue de la réalisation de ce même plan !

Madame MARCHAND regrette pour sa part que les habitants ne viennent pas poser ces questions lors des réunions bisannuelles des Mille Mots.

Madame PARDAL ne comprend pas pourquoi de tels développements commerciaux ne sont pas précédés par une réalisation des voiries permettant d'absorber le flux supplémentaire de véhicules.

Ce à quoi Monsieur le Maire lui répond qu'une telle anticipation est prévue par le SCOT du Haut Rhône Dauphinois pour notre agglomération, mais qu'aucun maire du canton de Pont de Chérui n'a voulu se réunir avec Tignieu Jamezieu pour trouver des solutions au problème de circulation de l'agglomération.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27

Pour : 26

Contre : 01 (Mr Allamanche)

## - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

### SCOLAIRE (Max IMBERDISSE) :

☞ La Commission s'est réunie ce 22 janvier pour parler de la réforme des rythmes scolaires. Les Directeurs des écoles Village et Plaine ont été invités avec des Professeurs, la DDEN, le Sou des Ecoles, le Personnel de l'Accueil de Loisirs et les Parents d'Elèves. Une première approche a été faite, sachant que les communes doivent se positionner pour un démarrage en septembre 2013, ou reporter cette mesure d'une année par un vote du Conseil municipal intervenant avant le 1<sup>er</sup> mars 2013.

☞ La réflexion engagée a permis de s'orienter vers la mise en place des cours le mercredi matin à partir de la prochaine rentrée scolaire (septembre 2013), dans la mesure où toutes les dispositions légales aient été portées à la connaissance des communes (loi, décret, circulaire d'application). A ce jour, l'ensemble de ces textes ne sont pas votés.

☞ Les différents participants de cette réunion ont préférés la solution des activités périscolaires positionnées sur la fin d'après midi (de 15h45 à 16h30), au lieu de la solution consistant à allonger la pause méridienne (13h30 à 14h15).

☞ L'important est cependant la mise en place du Projet Educatif Territorial et son financement par les communes. Monsieur le Maire souhaite que tout soit prêt pour un démarrage en septembre 2013, en raison des élections municipales prévues en 2014.

### FINANCES (Jean-Louis SBAFFE) :

☞ Les dates de réunion de la Commission pour la préparation des budgets 2013 seront prochainement arrêtées et transmises aux Elus concernés.

### SOCIAL (Marie-Christine CHINCHOLE) :

☞ Les ateliers « mémoire » se sont déroulés en mairie (15 séances) depuis plusieurs mois et ont connu un succès important auprès de nos concitoyens. Ces ateliers ont été organisés sous l'égide du Département.

☞ Des ateliers sur la « mobilité » ont été également programmés (12 séances) avec le Conseil Général de l'Isère (Territoire du Haut Rhône Dauphinois) et démarreront en septembre 2013.

### VOIRIES ET RESEAUX (Gilbert POMMET) :

☞ L'entrée Ouest de Jamezyieu est terminée, ainsi que les travaux de la rue du Bochet.

☞ Un projet d'aménagement du chemin de Pan Perdu est en cours, pour présentation au budget 2013.

☞ Le déneigement a été nécessité 8 tonnes de sel lors de la journée du 15 janvier courant.

☞ Une rencontre a eu lieu devant le collège avec le Directeur du Territoire du Haut Rhône Dauphinois, pour l'aménagement du stationnement des cars scolaires (augmentation de la capacité de stockage des véhicules et mise en sécurité). Une participation du Territoire à hauteur de 50% du coût des travaux a été évoquée.

### BIBLIOTHEQUE (Hélène MARCHAND) :

☞ Réunion de la Commission le lundi 4 février 2013 à 18 heures en mairie.

## - **COMPTES RENDUS DES SYNDICATS**

### Syndicat des Marais (André PAVIET SALOMON)

- ☞ Vote du Débat d'Orientations Budgétaires 2013.
- ☞ Poursuite de la procédure de regroupement des syndicats, dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

## - **INFORMATIONS DIVERSES**

☞ La cure sera mise en vente prochainement. L'Association « Le Carreau de Tignieu » verra ses activités boulistes déplacées sur l'espace Matisse, à côté du préau.

☞ Monsieur le Maire formule le vœu qu'une partie des fonds provenant de cette vente puissent revenir à la commune dont les habitants ont participés, non seulement à la construction de l'Eglise, mais également à son entretien. Ces fonds seraient affectés à la réfection de peinture à l'intérieur de l'Eglise.

## - **QUESTIONS DIVERSES**

☞ Monsieur ALLAMANCHE souhaite connaître la date de fin des travaux rue du Bochet.

### Réponse :

Monsieur le Maire ne peut donner une date précise, car tout dépend des conditions climatiques et de l'intervention du Syndicat des Eaux notamment.

☞ Monsieur BARAT souhaite savoir si une réunion a eu lieu dans le cadre de l'aménagement de la rue des Quatre Buissons.

### Réponse :

Monsieur le Maire lui répond par la négative et lui précise que le Maire de Pont de Chérucy a été contacté plusieurs fois pour organiser cette réunion, à la fois par la mairie, mais également par les Parents d'Elèves du quartier de La Plaine.

Ces demandes sont à ce jour restées sans effet.

**FIN DES DEBATS : 20 heures 45**